

# Sommaire

---

## Fonctionnaires

**Les fonctionnaires protestent contre l'arrimage de la MUGEFCI à la CMU**

Le Quotidien d'Abidjan - jeudi 05 décembre 2019

## Société

**Le calendrier des examens à grands tirages session 2019 connu**

Le Quotidien d'Abidjan - jeudi 05 décembre 2019

## Politique

**Communiqué du conseil des ministres du mercredi 04 décembre 2019**

Fraternité Matin - jeudi 05 décembre 2019

**Les ministres vont défendre leur budget**

Soir Info - jeudi 05 décembre 2019

**Danièle Boni-Claverie demande une transition politique sans Ouattara**

L'Inter - jeudi 05 décembre 2019

**Affi N'Guessan piégé par une candidature de Gbagbo ?**

La Lettre du Continent - mercredi 04 décembre 2019



Couverture maladie universelle / Comme annoncé, les fonctionnaires étaient dans les rues pour manifester contre l'arrimage de leur mutuelle à la CMU.

## Les fonctionnaires protestent contre l'arrimage de la MUGEF-CI à la CMU



Les fonctionnaires ivoiriens dans les rues pour crier leur ras-le-bol hier 04 décembre

Comme annoncé, les fonctionnaires étaient dans les rues pour manifester contre l'arrimage de leur mutuelle à la CMU. Gagnoa a ouvert le bal de cette protestation. « nous n'acceptons pas l'arrimage de la muGEFCi à la Cmu dont le sigle peut se définir pour nous comme "Comment mourir urgemment ". nous avons déjà été prélevé à la source par la muGEFCi et ne comprenons pas le nouveau prélèvement qui a tout l'air d'une arnaque», scandalisentils dans les rues. La plateforme considère que la CMU et la MUGEF-CI se marchent dessus pour des soins qu'ils ont arrêté de recevoir. Ceci relève de la précipitation dont les autorités ont fait preuve dans la mise en œuvre de la CMU. La MUGEF-CI et ses adhérents ont donc décidé pour se faire entendre d'organiser des marches écartées à travers le pays à compter du 04 décembre 2019. Les fonctionnaires revendiquent la suspension pure et simple de cet arrimage, source de souffrances pour eux et leurs familles. L'arrêt sans délai de l'imposition insidieuse de la carte intelligente par les responsables de la MUGEF-CI aux fonctionnaires. Cette plateforme relève aussi que les familles de ses adhérents sont dans le désarroi, abandonnés à elles mêmes et obligées de payer les médicaments à leurs prix réels, malgré les prélèvements qui leur sont pourtant fait.

**ESTER TANO**



Education nationale / Quelques mois, après la rentrée scolaire 2019-2020, le calendrier des examens vient d'être connu par le grand public ce mercredi 04 décembre 2019.

## Le calendrier des examens à grands tirages session 2019 connu



Une vue des élèves ivoiriens

Quelques mois, après la rentrée scolaire 2019-2020, le calendrier des examens vient d'être connu par le grand public ce mercredi 04 décembre 2019. Selon un communiqué du ministère de l'Education nationale de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, les inscriptions des candidats au certificat d'études primaire (CEPE), au brevet d'étude de premier cycle (BEPC) et au baccalauréat session 2020, ont débuté depuis le 14 octobre dernier et prendront fin le vendredi 13 décembre 2019. Le paiement des droits d'examen débuté depuis le 14 octobre dernier prendra fin le vendredi 20 décembre 2019. Quant aux examens, ils sont prévus se tenir le 02 juin 2020 pour le CEPE. Pour le BEPC, les épreuves orales et pratiques se dérouleront du 03 au 06 juin 2020 et les épreuves écrites sont prévues se tenir du 08 au 12 juin 2020. Le Baccalauréat, les épreuves écrites se dérouleront du lundi 29 juin au vendredi 03 juillet 2020. Les résultats de ces examens seront proclamés, respectivement le 16 juin 2020 pour le CEPE, le 30 juin pour le BEPC et le 21 juillet prochains pour le Baccalauréat ferme le boucle avec ses épreuves. Rien ne viendra entraver le bon déroulement de ces examens, pourvu que gouvernement et enseignants accordent les violons pour éviter toutes ces grèves récurrentes qu'a connu le système éducatif.



## Communiqué du conseil des ministres du mercredi 04 décembre 2019

### Echangeur de l'amitié ivoiro-japonaise **Ça roule à partir du 16 décembre**



• Lutte contre la pauvreté  
**Un financement complémentaire obtenu pour les couches vulnérables**  
• Santé  
**Le gouvernement investit dans les technologies électroniques**

**4<sup>e</sup> pont**  
Recasement des propriétaires de maison  
**Les premiers logements prêts avant fin 2020**

Présidentielle 2020, meeting de Yamoussoukro, Rhdp...  
**Les Clarifications d'Adama Bictogo**

Le mercredi 04 décembre 2019, un Conseil des Ministres s'est tenu de 10h00 à 13h00, au Palais de la Présidence de la République à Abidjan, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République, Chef de l'Etat.

L'ordre du jour de cette réunion comportait les points suivants :

- A/- Mesures Générales
- Projets de décrets
- B/- Mesures Individuelles
- C/- Communications
- D/- Divers

#### A/- MESURES GENERALES

#### PROJETS DE DECRETS

1- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté un décret portant ratification de la Convention de crédit N° CCI 1665 01 M d'un montant de

trente millions (30 000 000) d'Euros, soit dix-neuf milliards six cent soixante-dix-huit millions (19 678 000 000) de francs CFA, conclue le 02 août 2019, entre l'Agence Française de Développement (AFD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue de financer l'appui budgétaire pour le secteur Education.

Ce financement permettra d'appuyer le Plan Sectoriel de l'Education du Gouvernement afin de renforcer l'accès de tous à une éducation de qualité et de promouvoir les possibilités d'apprentissage de chacun de façon à massifier les qualifications et les compétences nécessaires au développement socio-économique.

2- Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, en liaison avec le Ministère du Plan et du Développement, le Ministère de l'Economie et des Finances et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;

Le Conseil a adopté deux (02) décrets portant ratification d'accords de prêts :

• Le premier décret porte ratification de l'Accord de prêt N° 2000200004603 d'un montant de soixante-quinze millions (75 000 000) d'Euros, soit quarante-neuf milliards cent quatre-vingt-seize millions sept cent soixante-quinze mille (49 196 775 000) francs CFA, conclu le 02 décembre 2019, entre la Banque Africaine de Développement (BAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Sociales (PARES).

Ce financement complémentaire permettra d'accroître l'allocation des ressources publiques en faveur des couches sociales vulnérables afin d'améliorer leur accès aux infrastructures sociales de base et leur inclusion sociale.

• Le deuxième décret porte ratification de l'Accord de prêt N° 2100150042193 d'un montant de neuf millions quatre cent mille (9 400 000) Unités de Compte, soit environ sept milliards six cent quarante-huit millions cinquante mille six cent quinze (7 648 050 615) francs CFA, conclu le 02 décembre 2019, entre le Fonds Africain de Développement (FAD) et la République de Côte d'Ivoire, en vue du financement du Projet d'Appui à la Mise en œuvre du Programme de Développement pour une Prestation de Services Inclusive (PAME/PDSI).

Ce projet vise à renforcer les capacités des structures de pilotage et de suivi-évaluation des programmes de développement ainsi que les capacités des structures



De nombreux dossiers étaient sur la table du Conseil des ministres, dont l'organisation de certains ministères et secrétariats d'Etat. (PHOTO HONORE BOSSON)

statistiques pour le suivi-évaluation du Plan National de Développement (PND), en vue d'une croissance économique plus forte et inclusive.

**3- Au titre du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, en liaison avec le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité, le Ministère de l'Équipement et de l'Entretien Routier, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et le Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a adopté un décret portant déclaration d'utilité publique des périmètres mis en réserve du Projet de sauvegarde et de valorisation de la Baie de Cocody et de la Lagune Ébrié dans le District Autonome d'Abidjan (PABC).

Ce projet vise à apporter une réponse forte et durable à la problématique de la pollution de la baie et de son bassin versant afin d'offrir aux populations, notamment à celles vivant à Abidjan, un environnement sain, un écosystème dépollué, reboisé et aménagé.

**4- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat, en liaison avec le Ministère de l'Economie et des Finances;**

Le Conseil a adopté un décret relatif à l'ouverture du capital social de la Banque Nationale d'Investissement en abrégé BNI.

Ce décret autorise l'augmentation du capital social de la BNI de 4,859 milliards de francs CFA, par l'émission de 485 885 actions nouvelles détenues par l'Etat au profit de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS), pour une valeur nominale de 10 000 francs CFA chacune, assortie d'une prime de 31 162 francs CFA par action.

Le capital social de la BNI passe, ainsi, de 20, 500 milliards de francs CFA à 25, 359 milliards de francs CFA, avec une prime d'émission totale de 15,141 milliards de francs CFA, pour 80,84 % du capital détenu par l'Etat et 19,6 % par la CNPS.

## **B/- MESURES INDIVIDUELLES**

**Au titre du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux

délibérations du Comité chargé de l'examen des projets de nominations dans les Départements ministériels du 03 décembre 2019.

Ainsi, les décrets portant organisation de Ministères et de Secrétariats d'Etat ci-après, ont été adoptés :

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;

Ministère de la Promotion de la Riziculture ;

Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme ;

Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ;

Ministère de la Promotion des PME ;

Secrétariat d'Etat au Renforcement des Capacités ;

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, chargé de l'Autonomisation des Femmes ;

Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme, chargé du Logement Social.

## **C/- COMMUNICATIONS**

**1- Au titre du Ministère des Transports, en liaison avec le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre des Transports, chargé des Affaires Maritimes;**

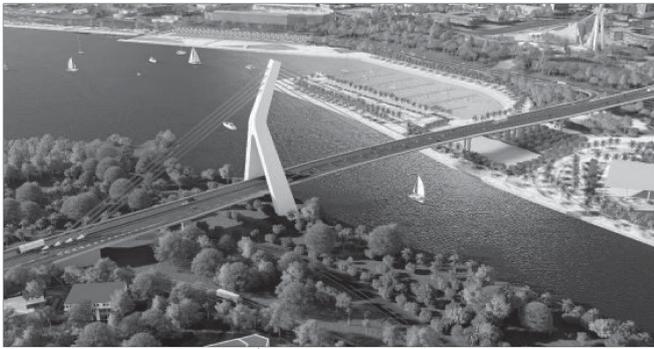
Le Conseil a adopté une communication relative à la présentation des cartes maritimes représentant la ligne de la frontière maritime Côte d'Ivoire-Ghana.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision de la chambre spéciale du Tribunal International du Droit de la Mer, rendue le 23 septembre 2017 à Hambourg en Allemagne, sur le différend relatif à la délimitation de la frontière maritime entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, un Comité mixte Ivoirio-Ghanéen a été mis en place, afin de reporter, d'un commun accord, sur une carte marine, les sept (07) points déterminés par le tribunal.

A l'issue des travaux du Comité, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont officiellement procédé, le 20 septembre 2019, à la signature des cartes présentant la ligne de la frontière maritime dans l'Océan Atlantique entre les deux (02) pays.

**2- Au titre du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique;**

Le Conseil a adopté une communication relative à la mise en œuvre de la loi n°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière en Côte d'Ivoire.



Le gouvernement veut une baie de Cocody saine. (PHOTOS HONORE BOSSON)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance des établissements hospitaliers, le Gouvernement a pris diverses initiatives en vue d'en garantir le succès. Ainsi, de septembre à octobre 2019, une mission du Gouvernement s'est rendue dans plusieurs pays reconnus pour les performances de leur système national de santé, notamment à Porto, au Portugal, à Rome, en Italie et à Paris en France en vue de tisser des liens de partenariat dans les domaines des technologies électroniques liées à la santé et à la maintenance des équipements et matériels biomédicaux de pointe et de l'accréditation des établissements de santé.

En Italie, le Gouvernement a signé un mémorandum avec une société italienne spécialisée dans la maintenance du matériel et l'équipement hospitalier, pour la création d'un centre d'excellence en Côte d'Ivoire, couplée avec la formation des bio-techniciens. En outre, un protocole d'accord est en cours de préparation avec une société portugaise pour appuyer, au moyen de solutions informatiques de dernière génération, la gouvernance électronique de notre réseau de soins de proximité, depuis le niveau périphérique jusqu'au niveau central. Une autre convention est également en préparation avec la Haute Autorité de Santé française pour la création, dès le premier trimestre 2020, d'un établissement public capable d'évaluer les technologies de santé en Côte d'Ivoire, de certifier et d'accréditer les établissements de santé nationaux.

Dans cette dynamique, le 19 septembre 2019, le Gouvernement a signé un accord de coopération avec l'Ordre Souverain de Malte pour accompagner notre pays dans le renforcement de son système de santé et la délivrance de soins de qualité.

### **3- Au titre du Ministère de la Communication et des Médias;**

Le Conseil a adopté une communication relative au bilan et perspectives de la lutte contre les manquements aux obligations de la communication publicitaire.

En dépit de la réglementation existante, le secteur de la communication publicitaire connaît des dysfonctionnements importants caractérisés par une forte pollution visuelle préjudiciable à la sécurité des populations et gravement nuisible à l'esthétique urbaine. Il s'agit, notamment de l'implantation irrégulière des dispositifs publicitaires à des carrefours, de l'utilisation de superstructures routières comme supports publicitaires ou la pose d'affichages publicitaires dans des parcs et jardins, sur les flancs, les façades et les toitures d'immeubles.

Aussi, pour mettre définitivement un terme à ces pratiques illicites, le Gouvernement a diligenté une opération de démantèlement systématique des dispositifs publicitaires

irréguliers sur la période de mars à août 2019. Cette opération a permis d'extraire du paysage du District Autonome d'Abidjan et des différentes capitales régionales 1 119 dispositifs publicitaires.

Dans cet élan, le Conseil a instruit le Ministre chargé de la Communication et l'ensemble des Ministres concernés à l'effet de prendre des mesures diligentes pour sensibiliser les professionnels de l'affichage et les collectivités territoriales, relativement au respect de la réglementation en vigueur sur l'affichage publicitaire, mais également pour adapter le cadre juridique et institutionnel de la communication publicitaire à la dynamique du secteur.

### **4- Au titre du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat;**

Le Conseil a adopté une communication relative aux coûts des exonérations accordées à fin septembre 2019.

A fin septembre 2019, le coût des exonérations fiscales et douanières, s'établit à 222,8 milliards de francs CFA contre 243,4 milliards de francs CFA enregistré à fin septembre 2018, soit une baisse de 8,5%. Elles représentent 8,6% des recettes brutes mobilisées par les administrations fiscale et douanière contre 10% à fin septembre 2018.

Les exonérations accordées à fin septembre 2019, au titre de la fiscalité de porte, se chiffrent à 127,5 milliards de francs CFA, soit 57,2% de la dépense fiscale et en régime intérieur à 95,3 milliards de francs CFA, représentant 42,8%. Ces exonérations ont été particulièrement importantes en matière de TVA, de droits de douane et d'impôts sur les bénéfices, dont les montants cumulés se chiffrent à 171,5 milliards de francs CFA, soit 77% des exonérations globales.

Les secteurs d'activités ayant bénéficié des exonérations les plus importantes sont principalement l'industrie, les BTP, les services et l'administration.

### **D- DIVERS**

L'échangeur de l'amitié Ivoirio-Japonaise, sis au Boulevard Valéry Giscard d'Estaing, sera inauguré le 16 décembre 2019.

Fait à Abidjan, le 04 décembre 2019

Sidi Tiémoko TOURE

Ministre de la Communication et des Médias,

Porte-parole du Gouvernement

porteparolat@communication.gouv.ci

BUDGET-PROGRAMMES 2020 / Le basculement de la Côte d'Ivoire, à compter du 1er janvier 2020, en mode budget- programmes, n'est pas seulement une affaire des députés de l'Assemblée nationale.

## Les ministres vont défendre leur budget



La Caef du Sénat a écouté le ministre Moussa Sanogo (Photos D.R.)

Le basculement de la Côte d'Ivoire, à compter du 1er janvier 2020, en mode budget- programmes, n'est pas seulement une affaire des députés de l'Assemblée nationale. Il concerne également les sénateurs de Côte d'Ivoire. Selon des informations en notre possession, le ministre auprès du Premier ministre chargé du Budget et du Portefeuille de l'État, Moussa Sanogo, l'a soutenu, hier, mercredi 4 décembre 2019, face aux 16 membres de la Commission des affaires économiques et financières (Caef), à Yamoussoukro. Ce, à l'ouverture de la session avec cette chambre du Parlement. C'est pourquoi, il a annoncé que les ministres et autres membres du gouvernement de la République de Côte d'Ivoire viendront exposer au Sénat. C'était dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances de l'année 2020 que les députés ivoiriens ont adopté, le mardi 19 novembre 2019, à une large majorité. Ainsi, comme devant les députés, il y a deux semaines, le ministre Moussa Sanogo a souligné que l'exercice s'étendra également sur trois jours pour les membres du Sénat afin qu'ils analysent le projet de budget 2020. Déjà, à la lecture de l'exposé des motifs par le ministre Moussa Sanogo, ils ont noté que le projet de budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 8061 milliards de francs Cfa (en progression de 9,9% par rapport au budget 2019 dont le montant est 7334,3 milliards francs Cfa). En vue de son adoption, il est programmé que les membres du gouvernement expliquent les différents projets de budget proposés, selon leur département, pendant trois jours à la Fondation Félix Houphouët- Boigny. Par vagues successives, ils devront justifier les dotations budgétaires sollicitées et allouées pour accomplir leurs missions. Ainsi, en tant que témoin historique de la nouvelle page de l'histoire des finances

publiques, à savoir le basculement en mode budget- programmes, le Sénat donnera son avis quant à la suite à donner aux différents exposés. À l'occasion, les sénateurs ont également appris que le projet de budget a prévu 35 dotations et 149 programmes budgétaires répartis entre les différentes institutions et départements ministériels. Pour la première vague, deux ministères partageant la mission « Pouvoirs publics, souveraineté et gouvernance », notamment le ministère des Affaires étrangères (96,857 milliards de francs Cfa) et le ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation (326, 779 milliards de francs Cfa) ont obtenu l'accord de la majorité des sénateurs de la Caef. Absent, le ministre de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur, Ally Coulibaly, a eu l'examen du crédit budgétaire alloué à son ministère reporté. C'est un total de montants de 423,636 milliards de francs Cfa qui a été analysé pour cette première vague en attendant l'examen et le vote général du projet de budget 2020, le vendredi prochain. Il faut signaler que le ministre auprès du président de la République chargé des relations avec les Institutions, Gilbert Koné Kafana, était présent.

**HERMANCE K-N**

POUR ÉVITER UNE CRISE ÉLECTORALE / «Trop de facteurs négatifs freinent la tenue de ces élections» «La situation d'accalmie que connaît le pays est en trompe-l'œil»

## Danièle Boni-Claverie demande une transition politique sans Ouattara

**À 11 MOIS DE LA PRÉSIDENTIELLE**

**BONI-CLAVÉRIE  
DEMANDE UNE  
TRANSITION  
POLITIQUE SANS  
OUATTARA**



Ph. Archives

La présidente-fondatrice de l'Union républicaine pour la démocratie (Urd), Danièle Boni-Claverie, a réclamé, le mercredi 4 décembre 2019, en conférence de presse à sa résidence d'Abidjan- Cocody-Riviera, une transition politique pour l'élaboration d'un contrat social, sans l'actuel président de la République. «Nous proposons qu'elle ne prenne effet qu'à la fin du mandat du président de la République, soit le 1er novembre 2020. Cette mesure exceptionnelle sera l'occasion de tout mettre à plat, de nous mettre d'accord sur l'essentiel, de repartir sur de nouvelles bases et grâce à un dialogue constructif, fera en sorte que tous les futurs prétendants au fauteuil présidentiel compétissent dans la vérité. La transition politique que j'évoque devra aboutir à l'instauration d'un régime démocratique sain et durable et à un système électoral efficace», a expliqué l'ex-ministre de la Communication. «Ce temps consacré à la discussion nationale sera dédié à la mise à plat des institutions actuelles, à l'érection d'une Assemblée constituante dont le mandat sera de proposer une nouvelle loi fondamentale plus consensuelle, plus inclusive et de portée générale», a étayé la présidente de l'Urd. Le thème de la conférence étant :

«périls sur la paix et les élections, quelle alternative à une crise électorale ?», Mme Boni-Claverie, avec l'Urd, a estimé que seule une transition peut restaurer les fondements de l'Etat de droit et de la démocratie en Côte d'Ivoire afin d'éviter au pays, une nouvelle crise. La responsable de parti a fait «un inventaire» de la situation socio-politique à onze mois de la présidentielle. «Trop de facteurs négatifs freinent la tenue de ces élections», a fait valoir Danièle Boni-Claverie. «La situation d'accalmie que connaît le pays est en trompe-l'œil. La paix n'est pas seulement une absence de guerre ou de conflits. Et la démocratie ne se juge pas exclusivement à l'organisation d'élections par

ailleurs hypothétiques», a relevé la présidente de l'Urd. La dirigeante politique a aussi évoqué les conditions de la tenue de l'élection et d'éventuels critères à remplir pour les candi-dats. Elle a fait référence à la Commission électorale indépendante (Cei) qu'elle juge «inacceptable», à une caution «scandaleuse et anti-démocratique de 100 à 200 millions de fca» en préparation, et à la décision «solitaire» du chef de l'État d'envisager une élection à un seul tour. Mme Boni-Claverie n'a pas manqué d'aborder la question de la carte nationale d'identité et celle de la circulation d'armes. «Depuis plusieurs mois, mon parti élève la voix pour dénoncer les conditions partisans, arbitraires et confligènes, érigées artificiellement par le régime du président Ouattara, sur la route qui mène à l'élection présidentielle de 2020...Nombre de critères ne sont toujours pas réunis pour un scrutin juste, ouvert, transparent et incontestable. Dans ces conditions, nous refusons d'engager le pays dans un nouveau cycle électoral aux perspectives plus qu'incertaines», a dit la présidente de l'Urd. Danièle Boni-Claverie a réitéré son soutien au président du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (Pdci), Henri Konan Bédié, pour avoir dénoncé le phénomène de l'orpaillage clandestin que le gouvernement s'est résolument engagé à combattre.

**VENANCE KOKORA**



# Affi N'Guessan piégé par une candidature de Gbagbo ?

Alors que Laurent Gbagbo a confié ces derniers jours à plusieurs de ses proches sa volonté de se présenter à l'élection présidentielle de 2020 sous la bannière du Front populaire ivoirien (FPI), l'actuel président du parti, Pascal Affi N'Guessan, se retrouve dans une situation particulièrement délicate. Ayant refusé d'obtempérer quand Laurent Gbagbo lui a demandé de quitter la tête du parti il y a un an, Pascal Affi N'Guessan parie depuis que l'ancien chef de l'Etat ne pourra se présenter à la présidentielle et que le rôle lui reviendra donc. Depuis plusieurs semaines, celui qui fut premier ministre de Laurent Gbagbo prépare donc sa candidature pour 2020 et cherche à rassembler ses troupes au sein d'un FPI en proie à de violentes luttes intestines. Des calculs qu'une éventuelle candidature de l'ex-président ivoirien réduirait à néant. Dans le contexte actuel, Laurent Gbagbo reste persuadé d'être le seul capable d'unifier le FPI pour 2020, et ce en dépit des menaces judiciaires qui continuent de planer au-dessus de lui. La Cour pénale internationale (CPI) doit statuer sur l'appel de son acquittement au mois de juillet. Une candidature de l'ancien président viendrait considérablement rebattre les cartes au moment où Alassane Ouattara a officialisé sa volonté de passer la main, sauf si Laurent Gbagbo ou Henri Konan Bédié était candidat.